



Initiative d'ici et d'ailleurs : la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) de Lorient Agglomération pour déployer une approche globale et intégrée du handicap



- les
- Déploiement d'une approche transversale quant à la prise en compte du handicap, approche qui contribue à l'attractivité et au développement du territoire
 - Prise en compte de tous les types de handicap visibles et non visibles
 - Travail en coordination au niveau de l'Agglomération sur un même bassin de vie

Considérée parmi les collectivités pionnières en la matière, **l'Agglomération de Lorient a choisi de traiter le sujet du handicap de manière transversale, en mettant en cohérence les actions menées sur le territoire et en animant le réseau des acteurs du handicap.** Pour ce faire, l'Agglomération s'appuie en partie sur sa **Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)** créée en 2009, qui rassemble aujourd'hui 25 communes, 25 associations et organismes représentant les personnes handicapées, 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et 2 structures d'accueil. Elle a pour objectif de garantir à toutes les personnes en situation de handicap le plein exercice de leur citoyenneté et d'améliorer la qualité d'usage des services publics.

La réussite des travaux menés par la commission repose sur la **prise en compte de tous les types de handicap** (physiques, psychiques, mentaux mais également visibles et non visibles).

Afin de travailler sur une vision partagée, la Présidente de la Commission et conseillère municipale à Lanester, Claudine de Brassier a choisi d'aller à la rencontre de tous les élus référents « handicap » des communes membres de l'Agglomération. Durant ces réunions, Claudine de Brassier, l'élu référent ainsi que les agents communaux rattachés à ces questions établissent :

- Un état des lieux des actions menées sur la commune et de la place du référent handicap au sein de l'organigramme de la collectivité,
- Un point d'étape sur la formation des agents et des élus à la question du handicap afin de les orienter vers des programmes adaptés,

- Une réflexion sur la feuille de route communale en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap afin de faire converger les actions menées sur le territoire.

La Commission a permis des réalisations dans de nombreux domaines telles que :

- **L'accès aux services et aux établissements de la commune** : élaboration d'un guide pratique destiné aux personnes handicapées et à leur famille,
- **Le tourisme** : élaboration d'un guide « 10 balades confort » afin de faciliter la découverte du patrimoine du territoire pour tous,
- **Le sport et la culture** : élaboration d'un guide pratique à destination des associations sportives et culturelles pour les aider dans l'organisation d'un événement accessible à tous,
- **L'accès à la citoyenneté et à la vie de la cité** : transcription des magazines et documents de l'Agglomération en audio.

Sur un volet plus ambitieux, la Commission a poursuivi la dynamique engagée dans le cadre du projet **Handicap Innovation Territoire (HIT)** lancé en 2020. Il vise à développer des innovations technologiques et sociales pour faire du handicap un levier d'innovation au service des citoyens, tout en favorisant l'attractivité économique du territoire. Le projet réunit plus de 100 partenaires et prévoit plus de 70 actions sur huit ans qui bénéficieront d'un budget de 14 millions d'euros.



“ Témoignage

Pendant de nombreuses années, ce sont les personnes en situation de handicap regroupées au sein d'associations qui ont oeuvré auprès des politiques pour faire entendre leur voix et les problématiques liées à leur handicap. Depuis que les lois ont été votées, il est du devoir des élus qu'elles soient appliquées sur les territoires. Pour cela, la concertation avec les usagers en situation de handicap reste primordiale et permettra les adaptations indispensables pour avancer vers une société inclusive. Nous pouvons tous être porteurs d'un handicap de façon transitoire ou définitive, il s'agit donc bien d'une mission d'intérêt général.

Claudine de Brassier,

*conseillère municipale à Lanester (Morbihan)
et Présidente de la Commission Intercommunale
d'Accessibilité à Lorient Agglomération*

ZOOM



La charte « Ville-Handicap », un référentiel pour soutenir une démarche inclusive dans sa collectivité

La charte « Ville-Handicap » vise à promouvoir l'inclusion de toute personne en situation de handicap par des actions concertées entre la commune, des associations et des instances publiques. Cette charte est destinée aux collectivités locales qui sont invitées à prendre publiquement position et à prendre des mesures spécifiques pour répondre aux attentes de ces personnes dans de nombreux domaines (information, mobilités, accès aux lieux publics, emploi, logement, culture-sports-loisirs...), au-delà des obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005.